
Conflits sur les eaux du Rhône aux débuts de la Révolution

Jean-Louis ISSARTEL

Article publié in *Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, n° 11-12, 1986.

Deuxième ville du Vivarais à la veille de la Révolution, une population qui avoisine les 4 500 – 5 000 habitants (les estimations varient au fil des délibérations, selon les nécessités du moment), Bourg-Saint-Andéol vit accroché à son fleuve, le Rhône. Une part de son terroir se situe d'ailleurs sur la rive gauche, et ceci depuis l'Antiquité.

Pas de pont pour relier les deux rives ; simplement un bac à traile tenu par les administrateurs de la Maison de secours. Les bénéfiques retirés permettent en partie à l'hôpital de recueillir malades et indigents. Quant aux tarifs, ils évoluent au gré des saisons en fonction de la hauteur des eaux.

Bourg-Saint-Andéol est un port actif sur le Rhône. Les grains en provenance de Bourgogne ou du Midi y sont débarqués et permettent de ravitailler une grande partie du Vivarais. Le trafic du sel, si important sous l'Ancien Régime, le trafic du vin, ceux de la soie, des draps, des peaux et des cuirs, du bois complètent l'activité portuaire.

De nombreux négociants en tirent avantage et jouent leur rôle dans le Conseil politique de la cité. Les auberges, les tavernes débordent d'activité, recueillant tout un peuple bruyant de voyageurs, marchands et mariniers. Elles constituent un véritable creuset pour les idées nouvelles. Leurs vastes écuries permettent l'entretien des chevaux et des mulets de la « remonte » (remontée de Beaucaire à Lyon ; la descente s'appelait la « decize »).

Ce débordement d'activité, liés aux progrès économiques du XVIII^e siècle, a d'ailleurs nécessité la construction d'un nouveau quai. Les travaux ont commencé au début des années 1780. Ils s'achèveront en 1789, au début de la période révolutionnaire. Les devis ont été dressés par Vivien, directeur des travaux publics du Vivarais, originaire de Bourg-Saint-Andéol. Un entrepreneur de la ville, Louis Granet, a obtenu l'adjudication des travaux. Ces derniers ont traîné en longueur sous le consulat de Jean-Louis de Reboul (1783-1787). Il fallait en effet obtenir les autorisations de l'intendant de Montpellier pour lancer les emprunts nécessaires, pour passer les adjudications après examen des devis ; toutes démarches administratives qui prennent du temps. De plus, l'argent fait défaut. Les secours du roi sont minimes, et la plus grosse part des 52 054 livres nécessaires, augmentée des frais d'intérêts et autres, est supportée par la communauté qui doit s'endetter lourdement. Au début, les premiers emprunts trouvent facilement des souscripteurs. Mais peu à peu, les choses se compliquent. Dans une délibération du 1^{er} août 1784, les présents décident que les membres du Conseil politique prêteront la somme nécessaire. Mais les absents ne seront pas de cet avis ! Et il faudra trouver d'autres souscripteurs. Ce sera, en l'occurrence, le bureau des pauvres qui gère la Maison de secours de la ville.

Sous le consulat de Madier de Montjau, premier maire et d'Ennemond Carsignol, lieutenant de maire (1787-1790), on décide d'accélérer les travaux. Pour cela, un emprunt de

12 000 livres est lancé le 14 octobre 1787, après autorisation de l'intendant. Les consuls, et notamment Carsignol, prennent la direction des ouvrages, ne laissant à l'adjudicataire qu'un rôle de prête-nom. Des modifications sont apportées par rapport au devis. Cette pratique nouvelle émeut certains notables qui ont par ailleurs d'autres griefs contre le Conseil politique en place. En effet, un conflit oppose à partir de novembre 1787 les propriétaires de deux moulins sur bateau aux mariniers (1).

1. Les moulins sont nombreux à Bourg-Saint-Andéol. On en dénombre plusieurs sur la rivière de Tourne, affluent du Rhône. Les moulins sur bateaux étaient, comme leur nom l'indique, des moulins à farine installés sur de très grosses barques amarrées à la rive. Ils utilisaient la force du courant à l'endroit le plus propice. Les crues, le mouvement des graviers nécessitaient parfois leur déplacement.

Les meuniers, Claude Vinsonnet et Louis Jean, se sont installés à une cinquantaine de toises au nord du quai que la ville construit à grands frais, ceci pour profiter d'une meilleure prise du courant à cet endroit. Mais l'abordage du port en est rendu plus difficile. Bientôt, des plaintes sont portées au Conseil politique où les mariniers trouvent une oreille attentive en la personne de Carsignol qui, par son négoce, a partie liée avec les hommes du fleuve. Le Conseil ordonne le déplacement des moulins. Mais les propriétaires de ces derniers ne se démontent pas et obtiennent, en mars 1788, une autorisation de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Villeneuve-de-Berg de rester à leur emplacement.

Un procès s'engage entre le Conseil politique et les propriétaires des moulins sur bateaux. L'affaire traîne, simplement avivée par le naufrage d'un bateau à charbon. Louis Jean accepte de déplacer son moulin sur bateau.

Vinsonnet refuse. En août 1788, l'affaire prend une tournure politique : un syndicat dirigé par un négociant en soie, Louis Nogier, se constitue ; il regroupe des propriétaires fonciers, des mouliniers, et entraîne plusieurs boulangers et cultivateurs à qui l'on fait craindre une pénurie en farine si les moulins ne peuvent plus tourner faute d'un emplacement adéquat. Outre un soutien aux propriétaires de moulins sur bateaux, ce syndicat exige aussi de prendre connaissance des nouveaux aménagements du quai : il réclame un droit de regard sur les comptes de Carsignol concernant ce dernier point. Carsignol est plus ou moins soupçonné de malversations. Le syndicat prend à sa charge le procès intenté par les propriétaires des moulins sur bateaux contre la municipalité.

Lors des événements du printemps et de l'été 1789 (émeutes de la faim, fin mars - début avril, mouvement paysan de la Grande Peur au début août), ce conflit paraît perdre de sa force. Mais il reprend de plus belle en décembre 89 lorsque les gens de rivière viennent protester à l'hôtel de ville contre la présence des moulins de Vinsonnet et de Jean-Louis Chalamel à quelques dizaines de toises au nord du quai : un bateau est venu se crever contre des rochers. Vinsonnet se défend de l'accusation par un acte extra-judiciaire où il fait la remarque que l'accident s'est produit bien en amont de son moulin. Vinsonnet finit d'ailleurs par gagner son procès la veille des élections de février 1790, les premières de la Révolution.

Sa victoire est celle du syndicat qui en profite pour faire placer plusieurs de ses dirigeants à la tête de la municipalité nouvelle, avant de se dissoudre ; ainsi Drivet de la Dernade devient maire ; Jean-Henri Ymonier est élu premier officier municipal ; Louis Nogier entre au Conseil...

Carsignol refuse de rendre ses comptes aux nouveaux élus qui multiplient les procès-verbaux et finissent par dresser un mémoire contre lui en juillet 1790, pour l'envoyer à l'Assemblée nationale.

On n'entendra plus parler du syndicat mais ses porte-paroles devenus dirigeants de la municipalité se singularisent, pour la plupart, par leur modération au cours de la période révolutionnaire. Ils s'opposent dans leur majorité – mais ce n'est pas le cas des boulangers et de Jean-Louis Chalamel – à la création de la Société populaire en juillet 1791, alors que la plupart des patrons mariniers y adhèrent. Le conflit autour du fleuve qui, aux approches de la Révolution, oppose mariniers et propriétaires de moulins sur bateaux marque une première coupure entre notables. Il prépare cette division plus profonde qui, sous l'effet de facteurs multiples et de l'accélération du processus révolutionnaire, verra s'affronter une bourgeoisie favorable à l'alliance avec les sans-culottes à une bourgeoisie plus conservatrice. Les signataires d'une pétition adressée à l'assemblée législative en août 1792 désigneront ces derniers ainsi :

« Notre ville était divisée en deux parties. Certains quidams se prétendant nobles, d'autres décorés de la Croix de Saint-Louis, d'autres propriétaires espérant par leurs richesses s'élever non à la noblesse des sentiments mais à celle que la corruption donnait très fréquemment aux crimes, des hommes enfin attachés aux anciens parlements, aux tribunaux inférieurs, aux despotes, intendants et aux compagnies financières qui s'engraissaient du sang du peuple, se croyant des dieux, formaient une classe d'hommes qui asservissait et faisait trembler tous les artisans, marchands en détail et travailleurs de terre. Cette classe s'appelait celle des « syndiqués ». Après l'époque de la Révolution,

2. Cette pétition organisée par les officiers de la garde nationale avec le soutien de la Société populaire fait suite à l'inculpation de plusieurs émeutiers du printemps 1792. Les émeutiers, paysans pour la plupart, s'étaient attaqués aux vestiges du système féodal et aux tenants de l'Ancien Régime à Bourg-Saint-Andéol.

Législateurs... ces syndiqués mirent tout en œuvre dans cette ville pour former le corps municipal et le Conseil général de la commune, des gens de leur parti » (2).

En s'exprimant de la sorte, les pétitionnaires schématisent une réalité bien plus complexe (parmi les « syndiqués », on note la présence de futurs membres de la Société populaire, et tous n'ont pas suivi une ligne toute tracée !), mais ce texte est néanmoins significatif du vécu de nombreux marchands, artisans et marinières, sur leur perception des suites d'un conflit qui anima certainement plus d'une discussion dans les auberges de la cité.

Sources

Archives municipales de Bourg-Saint-Andéol : délibérations de la municipalité, BB40-41 et série D.
Archives nationales, DIII-14.